

**Compte-rendu synthétique  
Séance du conseil municipal  
du 6 mai 2020**

*(Conformément aux dispositions de l'article L2121-25 du CGCT)*

***L'an deux mille vingt, le 6 mai, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni à 8h, en session ordinaire audio au lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Monsieur Jean-Philippe BLANC.***

***Date de la convocation : le 1<sup>er</sup> mai 2020 à 10 heures 25 par courriel***

**Présents :** Madame Chantal ALLOUIS, Madame Françoise BALAS, Monsieur Christophe BATAILH, Monsieur Jean-Philippe BLANC, Monsieur Philippe CARDIN, Monsieur Thierry FERET, Monsieur Damien GUIGUET, Madame Méлина HERENGER, Madame Joëlle HOURS, Madame Anne-Laure HUSSON, Monsieur Antoine JAMMES, Madame Catherine LECOEUR, Monsieur Jean-Claude PEYRIN, Madame Christel REFOUR, Madame Sabine SAINTE-ROSE, Monsieur Laurent VADON, Madame Hélène VIARD-GAUDIN, Madame Marie-Odile NOVELLI, Monsieur Jean-Pierre FERRARIS.

**Pouvoirs :** Madame Catherine ALLEMAND-DAMOND à Monsieur Jean-Philippe BLANC, Monsieur Jean-François ROUX à Madame Anne-Laure HUSSON

**Absents :** Madame Sylvie BASSAC, Monsieur Michel BERNARD, Monsieur Thibaud CARLASSARE, Madame Latifa DESVOIVRES, Madame Laure DIAS, Monsieur Jean-Philippe DRILLAT, Monsieur Maurice GNANSIA, Madame Emmanuelle LARMOYER, Madame Celia MARTINS, Monsieur François POLINE, Madame Antonie SAINT-PIERRE, Monsieur Arslan SOUFI.

Ouverture de la séance à 8h00 par le Maire, qui, après avoir constaté que le quorum est atteint débute la séance.

## **Présentation du plan déconfinement dès le 11 mai**

Monsieur le Maire procède à un exposé des prévisions de fonctionnement des services à compter de la mise en œuvre du déconfinement (toujours en 1 seul mot). A compter du 11 mai, ceux-ci vont être rouvert et recommencer à fonctionner de manière progressive jusqu'au 14, afin de procéder à un tour de chauffe pour ceux qui le nécessitent.

Il indique aux Conseillers que ceux-ci pourront ensuite poser leurs questions, qui devront rester d'ordre général car nous ne disposons pas de tous les spécialistes permettant de répondre sur des points extrêmement précis et détaillés.

La séance se déroulera ainsi :

- Présentation des aspects généraux par Monsieur Loïc Richard, Directeur Général des Services ;
- Point sur la petite enfance, de la crèche au primaire ;
- Point sur les services techniques : remise en marche ;
- Rétablissement des différents services au sein de l'hôtel de ville.

**Monsieur CARDIN** demande qu'il soit aussi fait un point sur le Conseil Municipal.

Monsieur le Maire répond que la réunion d'aujourd'hui n'est pas une réunion informelle mais bien un Conseil Municipal dédié à la présentation du plan de déconfinement, qui concerne l'ensemble des élus.

**Monsieur CARDIN** sollicite également une mise au point sur ce conseil municipal. Il expose que, d'après l'article 1 de l'ordonnance du 1<sup>er</sup> avril 2020, le premier conseil municipal qui suit celle-ci, doit faire le point sur l'ensemble des actions mises en place par le Maire pendant la période de confinement. Il s'interroge en outre sur l'éventuelle nécessité de voter les délégations du Maire, étant donné que l'on pourrait

considérer qu'elles ont été modifiées par le Gouvernement. Ensuite il demande au Maire d'exposer son sentiment sur le fonctionnement de la municipalité dans l'attente des prochaines élections, dont on ne connaît pas l'échéance. Il estime nécessaire de modifier les dispositions du règlement intérieur, par exemple sur le confinement partiel comme cela va être le cas à partir du 11 mai. Mais aussi d'introduire des simplifications, en matière de quorum, d'augmentation du nombre de pouvoirs que peut détenir un Conseiller. Il cite l'exemple de la Métropole, qui a procédé ainsi. Un quorum abaissé à 1/3 des membres du Conseil permettrait de réunir le Conseil municipal en présentiel en respectant la distanciation. Selon lui, la prudence invite à adopter un mode de fonctionnement plus pérenne dans l'attente des élections.

**Monsieur le Maire** répond que compte-tenu du fait qu'il ne sera pas réélu, il ne sollicitera aucun pouvoir supplémentaire, en dehors de ceux qui lui sont octroyés aujourd'hui.

Si des décisions extrêmement importantes devaient être prises, elles passeraient nécessairement par une réunion du Conseil municipal, seule solution qui démocratique à ses yeux.

Le Conseil municipal se réunira prochainement car le service des Ressources humaines travaille sur des créations et suppressions de postes destinées à permettre aux services, essentiellement le service scolaire, de pouvoir fonctionner normalement lors de la rentrée de septembre, un certain nombre de postes étant périmés fin juin.

Sur le quorum, le Maire informe les Conseillers que les décrets pris en application de la loi du 23 mars 2020, prévoient la diminution du quorum nécessaire, la tenue de réunions du Conseil sous forme dématérialisée et la possibilité pour chaque élu municipal de détenir deux pouvoirs. Le Service juridique nous indiquera s'il est nécessaire d'adopter une délibération afin de mettre en œuvre ces dispositions au sein de notre Conseil. Quoi qu'il en soit, Meylan intégrer ces dispositions afin de faire fonctionner la collectivité. Quant à l'échéance des élections municipales nous n'en avons aucune idée.

Autres questions :

- Quand est prévu le prochain Conseil municipal
  - o Réponse : dès que les délibérations RH seront prêtes, vraisemblablement avant la fin du mois de mai. Ce sera l'occasion d'un point sur le dé confinement.
- Quels moyens seront prévus pour que le public suive la réunion du Conseil municipal
  - o Le Maire n'y est pas favorable, dans la mesure où l'organisation des réunions virtuelles est déjà compliquée. Ce sont véritablement les élus qui sont les interlocuteurs vis-à-vis du public.

### **Présentation générale du dé confinement du 11 mai – Monsieur Loïc RICHARD.**

Les grandes lignes ci-après exposées sont valables sous réserve que le dé confinement soit effectivement opéré 11 mai.

L'idée générale est de faire reprendre le travail en présentiel à la plupart des agents afin de poursuivre deux objectifs. L'un, d'ordre psychologique, leur permettra de reprendre contact avec le monde du travail et la réalité de notre quotidien tel qu'il était avant le confinement. Secundo, cette reprise matérielle est destinée à remettre en route ce qui a été laissé en plan le 17 mars.

C'est sur la Direction de la Vie de la Commune que se concentre l'effet majeur de cette reprise, avec le scolaire et les crèches.

Le centre technique a repris la presque totalité de ses activités le 4 mai, de manière à permettre aux équipements municipaux d'être prêts dès le 11 mai.

S'agissant des services de l'hôtel de ville, la plupart des agents vont revenir de façon échelonnée entre le 11 et le 13 mai. Cet étalement dans le temps a vocation à permettre la distribution des différents moyens de protection que la Ville a obligation de fournir aux personnels.

C'est la DVC qui reprendra le travail la première, dès le 11 mai.

Le 12, ce sera une partie de la DGS, et le 13 mai la DAUST.

Afin de permettre une reprise tant psychologique que matérielle, les services ne seront pas ouverts au public le 11 mai. L'accueil du public est envisagé le 14 mai, pour le service de l'état-civil essentiellement, ainsi qu'une partie de la DAUST pour l'urbanisme peut-être. Encore qu'il serait préférable de reporter ce point à la semaine suivante. Une décision sera prise à ce sujet en fonction des demandes des administrés.

Les équipements extérieurs, les bibliothèques, reprendront leur activité le 18 mai avec des agents en place dès le 11 mettre en œuvre la reprise.

Resteront fermés les gymnases, la piscine et les salles communales, Clos des Capucins compris.

Telles sont les grandes lignes de la reprise.

Le Directeur Général des Services effectue ensuite un focus sur le sujet le plus complexe : le retour des enfants dans les équipements.

Chacun connaît les critères posés par le Gouvernement : accueil de groupes de 10 enfants dans les écoles et de 15 dans les crèches, ce qui est source de difficultés faute de disposer de critères discriminants, permettant de savoir quel type d'enfants accueillir selon la profession des parents, de façon à respecter ce dimensionnement. Les murs des salles de classe ne sont pas extensibles ; des groupes de 15 enfants dans les écoles élémentaires ce n'est matériellement pas réalisable.

Les services travaillent actuellement sur des critères, même s'il sera difficile de les opposer à la population. La Ville attend les ordonnances annoncées par le Premier Ministre des ordonnances, qui devraient éclairer cette reprise.

Il est probable que l'on accueille d'emblée les enfants le 11 mai, mais l'on souhaite se laisser un temps de réflexion et de mise en place matérielle, pour très certainement ouvrir les écoles et les crèches à compter du 12, voire du 13 mai.

Ces prévisions sont bien entendu subordonnées à la reprise ou non du travail par les enseignants, et par différents éléments que l'on découvre presque quotidiennement. Ces dates sont donc susceptibles de glisser.

Un sondage a été envoyé aux parents pour connaître leurs intentions, mais comme je viens de le dire ce sera essentiellement en conduite.

La reprise des activités enseignantes concerne également la Maison de la Musique. Sa reprise sera aussi conditionnée par la reprise des enseignements par les professeurs de musique. Le personnel communal et les enseignants y seront de retour le 11 mai. Toutefois, sans ouverture au public, le but étant que les enseignants continuent de travailler sur le projet pédagogique du CRC.

Le syndicat des enseignants a déjà émis un certain nombre d'exigences, qu'il est matériellement impossible de satisfaire. C'est une autre raison du retour des personnels dès le 11 mai, pour procéder à un tour de chauffe et voir comment, ensemble, il sera possible d'accueillir ultérieurement les élèves pour des cours individuels ou collectifs.

Sur ce plan encore, les contraintes en termes de distanciation sont différentes. Il en est de même en fonction du niveau des élèves. Les enseignants continueront donc les cours à distance mais il est possible d'imaginer que dans une même salle, un élève qui joue du piano et qui a déjà un niveau déjà élevé puisse le faire à distance de son enseignant et pour autant il puisse y avoir un vis-à-vis pédagogique.

Pour conclure, différentes pistes de réflexion sont explorées, mais il faut retenir l'idée générale de la réouverture : remise en chauffe des services le 11 mai sur une période glissante jusqu'au 14, voire 18 pour certains services.

Beaucoup d'inconnues demeurent et obligera à une manœuvre en conduite essentiellement.

Il est important de souligner l'objectif psychologique de cette reprise, qui doit permettre de remobiliser les agents et très rapidement dans les plans dressés. Il s'agira à court terme de désigner un certain nombre d'agents amenés à retourner en télétravail. Remobiliser pour un temps de réalité et de convivialité entre les agents, puis ensuite repartir en télétravail pour les différents services qui le peuvent ou qui y sont contraints.

### **Questions de Monsieur CARDIN :**

1. les instituteurs, le corps enseignant, les professeurs d'école ont la main sur l'organisation scolaire dans les règles qui sont celles de l'Education nationale, mais sont contraints aussi par les règles que vous devez leur donner. Sur la commune de Grenoble, les écoles n'ouvriront pas avant le 14 mai, c'est la décision du maire. Donc une telle décision existe-t-elle à Meylan ou est-ce que c'est libre ? Dit-on aux enseignants vous ouvrez quand vous voulez ?
2. la seconde question concerne les services communaux pour la restauration scolaire, la garderie et le service de garde des enfants le mercredi
3. y aura-t-il une rupture de service d'accueil des enfants de soignants déjà accueillis pendant la période de confinement ? Les parents sont organisés pour travailler et n'ont pas vu le 11 mai comme une rupture. Il faut donc continuer à assurer la garde de ces enfants, même si l'école ne reprend pas le 11 mai, y-compris en crèche

**Réponse de Monsieur RICHARD :**

Concernant votre 3<sup>ème</sup> question : c'est ce qui a été qualifié de noyau dur de l'accueil. Il est évident que l'on maintient ce service, l'accueil des enfants que l'on reçoit déjà depuis la période de confinement, essentiellement les enfants des parents dits soignants, comme si nous étions toujours confinés. Evidemment ce service sera traité en marge, car des mesures de reconfinement pourraient très bien arriver. Ainsi cette population d'enfants conserve le même fonctionnement, et nous gardons spécifiquement une dotation de différents masques et autres ustensiles de protection pour ces enfants. A cela s'ajoutera le 11 mai une reprise éventuelle pour les autres enfants.

Pour répondre à votre 1<sup>ère</sup> question, il s'agit de rouvrir les services le 11 mai, mais de ne pas accueillir tout de suite le public. Pour les écoles, ce sera très probablement, comme dit précédemment, entre le 12 et le 14 mai, en fonction des retours des différents sondages qui nous donneront une idée du volume d'enfants à accueillir. Les enseignants ainsi que le personnel communal seront présents le 11, c'est une pré-rentrée, à la manière de la rentrée du mois de septembre.

Pour les écoles, il est probablement ambitieux de dire le 12, donc plus raisonnablement entre le 13 et le 14 mai. Il y aura des périodes glissantes et, essentiellement, des actions à mener en conduite et des décisions qui pour l'instant sont anticipées. Mais la réalité de la reprise peut amener à changer la méthodologie.

Dernière précision : il est prévu qu'il n'y ait pas pour l'élémentaire de restauration. Pour l'instant chaque enfant apportera son repas. Ce sera le cas pour crèches, maternelles, pour tous les enfants qui reprendront, petits ou grands, le chemin de nos équipements à compter de la semaine du 11 mai. Quant à la garderie, elle perdure également.

**Question de Madame Herenger :**

Demande de précision sur le fait que les enfants apportent leur repas. Initialement il y avait eu une information en ce sens au niveau du Gouvernement, puis il y a eu un changement en début de semaine, où il a été précisé que ce ne serait pas forcément à la charge des familles d'apporter les repas. Donc nous sommes restés sur cette dernière information.

**Réponse de Monsieur RICHARD :**

Actuellement pour des raisons évidentes de remise en chauffe des services, je préconise qu'il n'y ait pas de restauration ouverte à compter de la semaine du 11 mai. Peut-être que le 18 il sera possible de la rétablir. Il faut bien comprendre que la remise en marche des services est très aléatoire, d'abord parce que nos agents eux-mêmes ne seront peut-être pas présents pour diverses raisons que vous pouvez imaginer. Donc je souhaite procéder progressivement. Rouvrir d'emblée, comme si rien ne s'était passé, l'ensemble de nos services, dont la restauration, risque de nous mettre en difficulté rapidement. Je compte sur une reprise progressive et, je le dis très clairement, j'anticipe déjà un taux d'attrition élevé de la part de nos agents.

Pour réagir à l'explication de Monsieur RICHARD, **Madame HERENGER** explique que le collègue organise la reprise par ½ journées dans la première semaine : les enfants sont présents soit le matin, soit l'après-midi. Cela peut être une possibilité au regard de cette reprise plus progressive. En outre, ce n'est peut-être pas un mal par rapport au stress des enfants dans une reprise où on leur demande d'observer mille et une consignes, et ont parfois des difficultés avec l'ensemble du protocole.

**Monsieur RICHARD** : en tant que Directeur de l'administration, mon sentiment sur les différentes hypothèses qui sont émises par le Gouvernement, c'est que beaucoup de choses sont complexes, voire compliquées. Les ½ journées sont certainement très bien. Pour autant, encore une fois, je préconise que l'on procède simplement et dans la douceur. Il ne faut pas oublier que l'on ne pourra imposer aux parents qui reprendront le travail, de poser leurs enfants par ½ journée. Tout le monde aujourd'hui est en contrainte économique, donc il va y avoir certainement une forte demande de la part des parents d'élèves de reprendre les écoles quasiment toute la journée, voire normalement.

En conséquence, les critères qui ont été émis par le Gouvernement me semblent difficilement applicables de manière pragmatique et Meylan veut conduire une manœuvre simple de reprise progressive en espérant attirer le maximum d'agents. Je rappelle qu'il n'est pas dit que tout le monde soit sur le pont et il faut aussi prendre en compte cet aspect-là.

**Madame HOURS** a eu des retours des parents, qui vont dans le sens des explications de monsieur RICHARD. Elle fait observer que des communes font une semaine sur deux. Cela n'a pas l'inconvénient des ½ journées.

Est-il vrai que les informations diffusées sur une reprise échelonnée selon les différentes classes en primaires ?

**Monsieur RICHARD** : sur les deux aspects évoqués par madame Hours, je tiens à dire que cela ne fait malheureusement pas partie du périmètre de la mairie ; c'est l'Education nationale qui est en charge de résoudre ces problématiques. Les services de la Ville ne peuvent pas effectivement agir sur ces deux domaines. J'ai effectivement eu connaissance de l'hypothèse que vous venez d'évoquer. Mais à ce jour aucune hypothèse n'est arrêtée et nous n'avons pas critères clairs sur ce sujet.

Il est encore tôt pour avoir un plan d'action vraiment très clair pour la semaine prochaine. J'estime qu'il ne faut pas annoncer aux administrés que l'on pourra être à 100% sur le pont. En tout cas j'anticipe aussi les exigences des Meylanais, les parents en général qui vont vouloir retourner au travail, ou être contraints de le faire, et il va effectivement falloir que l'on puisse faire face. C'est pour cela que ces critères pour l'accueil de groupe de 15 enfants en élémentaires et de 10 dans les crèches me semble tout à fait difficile à mettre en œuvre.

Avec Hélène Marot nous travaillons sur les critères ; c'est très complexe et nous ne pouvons pas engager la responsabilité de monsieur Le Maire avec l'application critères *ex-nihilo sui generis*, propres à Meylan sans base juridique. Ces aspects-là sont également à prendre en compte.

#### **Question de Madame Herenger :**

Y a-t-il des différences par rapport aux gestes barrières ou par rapport à la difficulté de mettre en place entre les écoles, notamment le GS des Béalières qui a une configuration particulière au niveau des sanitaires, avec des accès difficiles. J'imagine que toutes les écoles ne sont pas configurées de la même manière. Et de fait elles n'ont pas les mêmes problématiques. Pourriez-vous nous faire un point sur le sujet ?

#### **Réponse de Monsieur RICHARD:**

Vous avez parfaitement raison d'évoquer ce point, c'est la raison pour laquelle j'ai demandé au Centre technique et à la DVC d'inspecter tous les équipements de manière à étudier le sens des circulations car il y a aussi ces contraintes. Cela a été fait en début de semaine. Bien entendu tous nos équipements, en particulier Mi-Plaine, mais également Maupertuis, ne se prêtent absolument pas ou très difficilement à ces sens de circulation. C'est à l'étude ; nous avons peu de temps pour le faire, mais c'est en cours. Pour les gestes de distanciation et autres signes, vous avez suivi les actualités, là aussi cela reste très complexe à faire respecter. Peut-être pourrions nous le faire un temps, mais il ne faut pas se faire d'illusion, cela va rapidement glisser et être de plus en plus problématique. Nous aurons très probablement de la part de nos enseignants, ou encore de nos agents, l'exercice d'un droit de retrait, voire des arrêts de maladie, que nous avons coutumes d'avoir dans la collectivité. Mais ceci est à l'étude ; sur le terrain les agents sont déjà en train de faire le point sur l'ensemble des groupes scolaires avec les directeurs pour trouver les meilleures solutions.

#### **Question de Madame Balas :**

A Grenoble, les parents des enfants en crèche ont été tous appelés et sur 3 000 familles inscrites dans les crèches, il y en a 400 qui vont reprendre. Un sondage a-t-il été fait à Meylan ?

#### **Réponse de Monsieur BLANC**

Effectivement, comme évoqué plus tôt, un sondage a été lancé auprès des familles, crèches comprises, de façon à disposer d'une idée de l'effectif qui pourrait reprendre la semaine prochaine.

Bien évidemment il y aura des familles qui ne répondront pas et qui amèneront leurs enfants le jour de la reprise, et ce sera la surprise, mais déjà nous avons une petite idée.

Nous espérons que certains parents auront des solutions de garde et continuent à garder les enfants chez eux, de façon à ne pas saturer les équipements.

**Madame HOURS** évoque la difficulté pour les parents de répondre, car ceux-ci voudraient répondre en fonction du plan de déconfinement ; c'est-à-dire qu'ils attendent de savoir quelles sont les conditions d'accueil proposés. C'est pour cela que ce sera compliqué.

Sur le sujet, **monsieur le Maire** a donné comme directives que l'on facilite la reprise du travail des personnes qui le souhaitent et pour lesquelles c'est indispensable, sinon des familles n'auront plus de ressources. C'est pour cela que l'on va ouvrir *a priori* toutes les écoles et tous les équipements scolaires, de façon à permettre d'accueillir un maximum de personnes. J'insiste aussi, car nous ne savons pas si les enseignants vont tous reprendre, tout comme le personnel communal.

**Monsieur CARDIN** dit que notre responsabilité, en tant que commune, est quand même de pouvoir le dire aujourd'hui pour le 11 mai. Dire qui, du personnel communal, va travailler ou pas, il en est de notre responsabilité. Typiquement, pour dispatcher du personnel communal d'un groupe scolaire vers un autre, si par hasard toutes les personnes à risque se trouvaient dans le même GS. Les CS devraient appeler personnellement les agents et demander s'ils seront présents ; expliquer les conditions de travail qui vont être mises en place.

#### **Réponse de Monsieur BLANC**

En temps normal, hors confinement COVID-19, il est extrêmement difficile pour les services de savoir qui vient ou ne vient pas, car les AT nous les subissons au dernier moment. Nous en avons déjà reçu un certain nombre pour plusieurs raisons. D'autres ont des enfants et se posent la question sur la garde. Une visite des équipements a permis de savoir qui sera présent ou pas, mais pas de manière exhaustive.

**Monsieur CARDIN** dit que les enseignants attendent que la commune se positionne sur l'ouverture ou pas des écoles.

#### **Réponse de Monsieur RICHARD:**

L'ensemble des équipes est parfaitement volontaire et proactif depuis le 17 mars, donc sur ce point n'ayez pas d'inquiétude. En revanche, je précise que les critères de reprise de l'école, notamment ceux qui nous permettraient de discriminer les parents qui ont des ayants droits, en vue de constituer les groupes de 15 - car c'est la vraie problématique - dépendent non pas de la Mairie mais de l'Etat. Or, c'est aussi l'Education nationale qui aujourd'hui ne se positionne pas. L'Inspection de l'Education nationale ne donne aucun critère. Donc nous cherchons toutes les pistes et attendons les propositions de l'Education nationale, qui elle-même attend que l'état fasse des propositions. Tout le monde s'attend.

Sur l'aspect de l'information, que ce soit avec les enseignants, l'Education nationale ou l'Inspectrice, Hélène Marot est en constante relation avec ces institutions.

#### **Question de Madame Hours :**

Pour l'accueil en périscolaire et en centre de loisirs, y a-t-il des priorités ? Comment ces priorités sont-elles gérées ? Quels sont les critères ? par rapport aux différentes familles.

#### **Réponse de Monsieur RICHARD:**

En dehors de ce noyau dur d'enfants qui bénéficient déjà, en fonction des critères préalables donnés, de temps scolaire et périscolaire que l'on maintiendra, pour la reprise du 11 mai pour la plupart de ces enfants les critères nous manquent et il me semble juridiquement très complexe de définir les règles que l'on va juridiquement opposer à des meylanais. Donc je préconise de respecter les ordres donnés par le Gouvernement et de rester prudents sur les critères internes à Meylan.

Nous n'avons pas toutes les solutions ; il est évident que les enfants dont les parents sont les plus fragiles sont naturellement accueillis en priorité. Mais il va falloir être prudent et c'est au Gouvernement de publier des ordonnances à ce sujet.

**Monsieur le Maire** fait un point sur le matériel de protection

De manière générale l'approvisionnement des masques en temps d'urgence est un travail régalien, c'est-à-dire que l'Etat doit se procurer au moins une première dotation de masques pour les habitants. Le 17 mars, nous avons découvert que l'Etat n'avait pas la provision de masques nécessaires, et à ce jour nous

n'avons reçu quasiment aucune dotation venant d'un organisme étatique. Les seuls masques dont nous disposons dans la commune sont ceux que nous avons réussi à commander par connaissance entre élus, auprès de fournisseurs professionnels. Ce qui nous a permis de faire fonctionner les services jusqu'à aujourd'hui. La semaine dernière nous avons reçu 1 200 masques chirurgicaux de la Métropole, qui sont venus compléter notre stock, ce qui représente au total 5 000 masques.

Si nous remettons en service ce que nous avons prévu, nous avons besoin d'environ 6 000 masques par semaine.

Nous n'avons toujours pas reçu les masques tissus ou alternatifs, et ce n'est pas la faute des collectivités locales. Leur production est en cours par des entreprises situées sur la région Rhône Alpes, mais avec un délai qui peut s'étendre jusqu'au 25 mai. Ce sont les dernières informations dont nous disposons. Cela signifie qu'à partir de lundi 11 mai, nous avons une semaine de stock pour fonctionner.

### **Question de Madame Hours :**

Concernant les masques en tissus à distribuer pour la population, avez-vous déjà pensé à l'organisation de ladite distribution ?

### **Réponse de Monsieur BLANC**

Les unions de quartier ont été contactées pour assurer cette distribution, sur la base du volontariat, en partenariat avec les agents, la PM et la gendarmerie. La liste des personnes qui disposeront de ces masques a été établie à partir de la liste des taxes d'habitations. Nous avons établi des listings par quartiers. Nous avons pensé à une distribution dans les gymnases, qui se prêtent bien à la circulation. LA distribution s'étendra sur plusieurs jours. Logiquement, ce serait 2 masques par habitant mais cela dépendra du nombre de masques livrés.

Concernant les personnes fragiles répertoriées au niveau du CCAS, c'est ce service qui assurera la distribution. Si des personnes ne se sont pas présentées, une visite auprès des d'elles sera organisée ; nous irons au-devant de ces personnes.

Les masques destinés à la population seront à la norme AFNOR ; un communiqué à ce sujet sera publié sur le site Internet de la ville

**Question relative aux soignants :** certains soignants meylanais étaient dépourvus de gel et de masques. La commune leur a fourni les premiers masques, ce qui a permis à l'ensemble des soignants de pouvoir travailler dès le début du confinement.

**Madame Hours** souligne la nécessité d'informer la population à propos des différents types de masques existants, car tous ne protègent pas de la même façon. Cela dépend également de l'usage que l'on en fait, selon les besoins et les métiers.

**Monsieur Le Maire** précise que les auxiliaires de vie du CCAS sont équipées de masques en adéquation avec leur métier.

### **Questions de Monsieur Jammes sur l'organisation des marchés.**

Les marchés rouvriront à partir de mardi prochain. Une étude est en cours avec le Service commerce de proximité. Madame Rony et Monsieur Pla, Présidents des marchés traditionnel et Bio, ont à charge d'organiser une rotation de commerçants, car nous il ne sera pas possible d'installer tous les commerçants, mais seulement 5 ou 7, afin que la distanciation soit possible. L'organisation sur la place passera par des files d'attente uniques par commerçant, ce qui facilitera la circulation.

Les marchés se tiendront place de la Louisiane, avec une rotation de commerçants afin qu'aucun ne soit lésé.

### **Questions diverses :**

#### **Madame Hours :**

*Sur les espaces verts :*

**Réponse :** l'équipe des espaces a repris ses activités depuis le 4 mai, et s'occupe en priorité des alentours des écoles au vue de la reprise.

*Sur les parcs communaux et jardins familiaux :*

Réponse : ils seront ouverts dès le 11 mai. Notre département est en zone verte, mais nous attendons les décrets gouvernementaux à leur sujet.

*Sur les bibliothèques.* Est-il prévu que les bibliothèques puissent aider les écoles, puisque celles-ci ne peuvent pas accueillir des groupes de plus de 15 enfants ? Les enfants en plus ne pourraient-ils pas être dispatchés dans ces équipements, sachant que les bibliothécaires peuvent faire de l'accompagnement ?

Réponse : cela n'est pas possible, pour une question de norme, et les bibliothécaires reviennent dès le 11 mai dans leurs locaux en vue de les aménager afin de pouvoir recevoir le public dès le 18 mai.

### **Madame Herenger**

*Sur la différence statutaire des agents*

Réponse : aucune différence ne sera faite. Quel que soit le statut des agents, tous percevront leur salaire. Un mail a été envoyé à tous les agents en ce sens, en leur précisant que toutes les mesures ont été prises. Aucun agent n'a été lésé. A compter du 2 juin nous verrons quelles dispositions seront prises à ce sujet.

*Quel impact budgétaire par rapport au COVID-19 ? L'économie de fluide, de même que d'autres économies ? Mais aussi ce qui est identifié au niveau des frais reportés ou des frais annulés ? Quelles en seront les incidences ? Cela nécessitera-t-il des budgets rectificatifs ? Est-ce l'occasion, si je prends des locaux peu ou pas utilisés actuellement, d'organiser des maintenances ? Y a-t-il une réflexion à ce niveau ? Cela peut être d'une réflexion d'un prochain conseil municipal.*

Réponse : actuellement, cela paraît totalement prématuré. Certes il y a eu, peut-être, de petites économies faites au niveau de quelques fluides, mais ce n'est pas la grande part des dépenses de la collectivité, se situe avant tout au niveau des fiches de paie.

### **Monsieur Jammes**

Concernant les travaux et projets, crèche, Malacher, etc..., il serait utile de faire en amont du prochain Conseil municipal une réunion de la commission UTE, avec les services afin de faire le point sur les impacts de la crise sanitaire sur leur avancement.

Gymnase des Buclos : où en est-on des travaux, puisqu'un certain nombre d'associations dont l'Aspa-Gym se posent des questions sur la rentrée scolaire ? Le gymnase sera-t-il prêt pour accueillir le fonctionnement de l'Aspa-Gym au mois de septembre ?

Réponse : pour le moment nous ne savons pas quand les entreprises vont reprendre le travail. Un point va être fait dès que la DAUST reprendra ses activités. Nos services vont étudier la manière de relancer tous les chantiers de la commune qui sont en cours. Concernant l'Aspa-Gym, elle a reçu une réponse, mais elle ne fait pas partie des priorités dans le contexte actuel. En tout cas, une commission UTE aura lieu.

**Monsieur Féret** souhaite participer à l'avancée des travaux du gymnase. Il fait observer qu'ayant, jusqu'à présent, mené ces travaux, il est logique qu'il participe au suivi.

Il est demandé que la prochaine commission UTE soit prévue durant la semaine 22. Le Directeur Général des Services donnera en temps voulu les éléments pour l'organisation de cette commission.

Il est rappelé qu'une plateforme d'entraide a été mise en place par la Ville.

Fin de la séance : 9h42